

Afpa

**TITRE PROFESSIONNEL INTERVENANT
ÉDUCATIF PETITE ENFANCE — NIVEAU 4**

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE
L'INSERTION

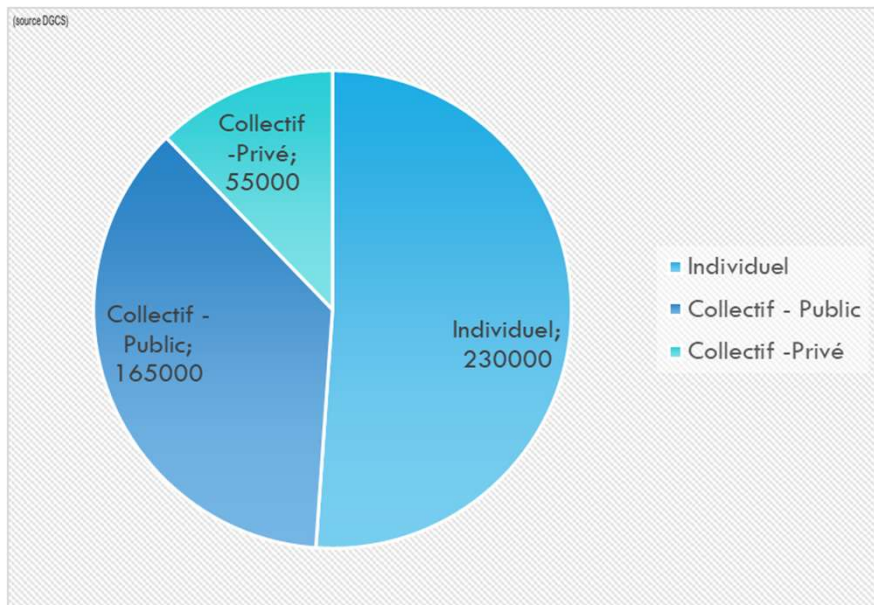
[RNCP41849](#)

SOMMAIRE

1. Contexte et situation du TP IEPE dans le paysage de certification de la petite enfance
2. Le REAC / RE du TP IEPE
3. Les points de vigilance
4. Cas pratique
5. Offre de service AFPA
6. Vos questions

LE CONTEXTE

Le secteur de la petite enfance compte 500 000 professionnels répartis comme suit :



- Manque de place en crèche et pénurie de professionnels

En accueil collectif :

10 000 professionnels manquants dont

- 41% dans la région Ile de France
- 45% d'auxiliaires de puériculture et 17% d'éducateurs de jeunes enfants

En accueil individuel :

40% des assistantes maternelles en emploi aujourd'hui seront à la retraite en 2030

➤ [Enquête sur les besoins de professionnels en EAJE 1^{er} juillet 2025](#)

- Réforme des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) impose aux micro-crèches à partir du 01/09/26

- Accentuation sur la qualité d'accueil des jeunes enfants, la professionnalisation des équipes et la valorisation des compétences des professionnels du secteur.
- La présence d'1 professionnel de rang 1 en micro-crèche (DEAP, DEEJE, DE infirmier, DE psychomotricien ou DE puériculteur) : ouverture et fermeture
- Obligation de 40% de personnel de niveau 4 dans les équipes

➤ [Décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches](#)

➤ [Décret n° 2025-1207 du 10 décembre 2025 relatif aux qualifications des personnels chargés de l'encadrement des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant – Légifrance](#)

LA CRÉATION DU TP IEPE

Arrêté du 12 décembre 2025 portant création du titre professionnel d'intervenant éducatif petite enfance

La création du TP IEPE vise à :

- Diversifier les voies d'accès aux métiers de la petite enfance
- Former rapidement des professionnels pour faire face au manque de personnel dans les EAJE
- Niveau 4 comme chaînon manquant pour :
 - renforcer les compétences éducatives,
 - combler le vide entre le CAP AEPE (niveau 3) et le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (niveau 6).

Il s'agit d'un titre professionnel :

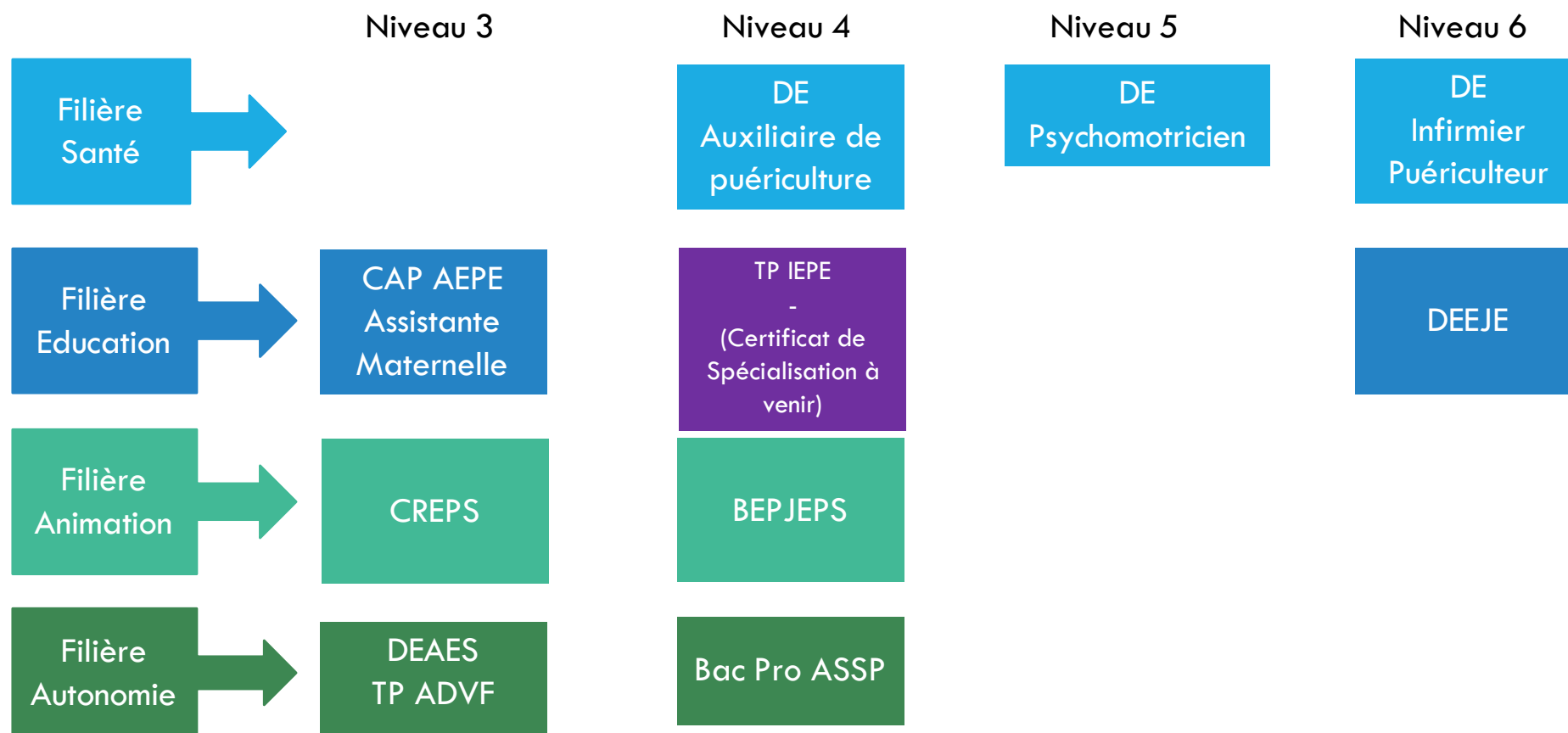
- Qui appartient au ministère du Travail mais réalisé en étroite consultation avec le certificateur du ministère des affaires sociales (DGEFP/DGCS)
- Qui s'inscrit dans la filière éducative, orienté vers la petite enfance (public vulnérable)

A ce titre, le TP est intégré au R. 2324-42 du code de la santé publique listant les professionnels de rang 1 et s'articule avec les politiques publiques relatives à la petite enfance

POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉFÉRENTIELS POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- [Rapport de la commission des 1000 premiers jours](#)
- [Charte nationale d'accueil du jeune enfant](#)
- [Charte nationale du soutien à la parentalité](#)
- [Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant](#)
- [Loi de 2005 l'égalité des droits et des chances](#)

LES DIPLÔMES DU SECTEUR



PLACE DU NOUVEAU TITRE DANS LE PAYSAGE EXISTANT

Critères	DEEJE	DEAP	TP IEPE	CAP AEPE
<ul style="list-style-type: none"> Niveau Durée de formation Finalité principale Catégorie code de la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> 6 3 ans Encadrement, pédagogique, coordination Rang 1 	<ul style="list-style-type: none"> 4 12 à 18 mois Soins, hygiène, développement Rang 1 	<ul style="list-style-type: none"> 4 10 mois max Intervention éducative Rang 1 	<ul style="list-style-type: none"> 3 1 à 2 ans Accompagnement quotidien, hygiène Rang 2

[Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles](#)

« Le niveau 4 atteste la capacité à effectuer des activités nécessitant de **mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome** dans des **contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer**, ainsi qu'à participer à **l'évaluation des activités**. Le diplôme national du baccalauréat est classé à ce niveau du cadre national.

LES SPÉCIFICITÉS DES NIVEAUX DE LA FILIÈRE ÉDUCATIVE (PETITE ENFANCE)

	CAP AEPE (Niv. 3) L'Exécution	TP IEPE (Niv. 4) La Co-construction	DE EJE (Niv. 6) La Conception
Cœur de métier	(faire)	(réfléchir le faire)	(penser le cadre)
Postures & Fonctions	Opérationnelle : Réalisation des soins d'hygiène, de confort et aide aux repas.	Éducative & Analytique : Observation professionnelle, réponse aux besoins adaptée.	Expertise & Coordination : Conception de projets, management et expertise éducative.
Observation	Factuelle : Relève les incidents ou besoins immédiats (sommeil, change).	Observation professionnelle : Analyse le sens du comportement, repère les particularités, singularités., objective son analyse, distanciation, repérage d'un comportement inhabituel, trouble du développement, dynamique du groupe...	Institutionnelle : Analyse les dynamiques de groupe et les enjeux de santé publique, expertise et diagnostic institutionnel
Relation Parents/ entourage	Transmissions : Partage d'informations quotidiennes sur le déroulement de la journée.	Alliance Éducative : accompagnement à la parentalité, communication empathique et sans jugement.	Partenariat : Accompagnement complexe, médiation et travail en réseau territorial.
Projet Éducatif	Application : Met en œuvre les activités prévues par/en l'équipe.	Contribution & coopération : Participe activement à l'élaboration et à la conduite du projet, identifie les ressources du territoire,	Conception : Élabore, pilote et évalue le projet pédagogique et social.

LIEUX D'INTERVENTION TYPE

L'accueil formel recouvre différents modes de garde encadrés par les pouvoirs publics

Qu'est-ce qu'un EAJE ?

- Les EAJE (établissements d'accueil de jeunes enfants) sont des structures autorisées à accueillir de manière non permanente, des enfants de moins de 6 ans.
- Les EAJE sont soumis au respect d'une réglementation décrite dans le code de la santé publique et font l'objet d'une autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente : Président du Conseil général pour les gestionnaires privés et maire de la commune pour les gestionnaires publics, après avis des services de Protection Maternelle et Infantile (Pmi).
- Ils regroupent plusieurs catégories d'établissements conçus et aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Ces jeunes enfants sont accueillis collectivement, de façon régulière ou occasionnelle, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.

Lieux d'exercice cible de l'intervenant Petite Enfance :

Crèche collective, crèche familiale, micro-crèche, jardin d'enfants, halte-garderie, Lieux d'Accueil Enfants Parents (*espaces de jeu libre et de socialisation pour les enfants de moins de 6 ans et lieux de parole pour les parents portés par le CCAS*)

- Les « multi-accueil » : un même établissement ou service dit “ multi-accueil ” peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel (ex : crèche & halte-garderie)

Les « micro-crèches » ont un fonctionnement soumis en grande partie aux mêmes règles que les crèches collectives, mais relèvent de conditions particulières, notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants.

[Décret n° 2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches - Légifrance](#)

LE RÉFÉRENTIEL DU TP IEPE – NIVEAU 4

3 activités types

11 compétences

5 compétences transversales

- Communiquer
- Ajuster ses actions au quotidien et contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles
- Mobiliser les outils numériques dans ses activités et ses pratiques professionnelles
- Respecter les règles de sécurité et les protocoles d'hygiène
- Travailler et coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Activité-type 1

Contribuer à l'accueil des jeunes enfants et à la réponse à leurs besoins fondamentaux

Compétence 1

Participer à l'observation quotidienne des besoins des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs particularités

Compétence 2

Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins physiologiques fondamentaux

Compétence 3

Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins affectifs et relationnels

Compétence 4

Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution du projet éducatif

Activité-type 2

Accompagner le développement des jeunes enfants

Compétence 5

Aménager un espace d'accueil adapté aux jeunes enfants et au contexte en organisant les activités au quotidien

Compétence 6

Elaborer et mettre en place une activité d'éveil et d'autonomie, individuelle ou de groupe

Compétence 7

Mettre en œuvre des actions éducatives hors les murs favorisant l'ouverture sur la culture et sur une démarche environnementale

Compétence 8

Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'ajustement des projets d'accueil personnalisé des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs problématiques

Activité-type 3

Accompagner les parents ou l'entourage des jeunes enfants

Compétence 9

Accueillir au quotidien les parents, l'entourage et construire une alliance éducative

Compétence 10

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions d'accompagnement à la parentalité

Compétence 11

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de prévention précoce et inclusive en direction des jeunes enfants et en soutien à la fonction parentale

ACTIVITÉS DE L'IEPE - ELEMENTS CLES

EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE ET EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET LES RÉFÉRENTIELS :

- Assure la continuité de la sécurité affective et développe une relation empathique, **tendre et chaleureuse** avec le jeune enfant
- Met en place une **démarche d'observation rigoureuse** partagée et analysée avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Répond aux **besoins fondamentaux, affectifs** et **relationnels** du jeune enfant
- Il est attentif aux **manifestations émotionnelles** afin d'adapter l'accueil du jeune enfant
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du **projet d'établissement (intégrant le projet éducatif de la structure)**
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'ajustement du **Projet d'Accueil Personnalisé** (pas obligatoire en crèche)
- Développe une relation privilégiée avec **l'entourage du jeune enfant** en construisant **une alliance éducative**
- Facilite **l'expression des besoins** et **des demandes** des parents et de l'entourage
- Propose et met en œuvre des **actions de soutien à la fonction parentale** (actions de prévention, sensibilisation) et **actions d'accompagnement à la parentalité**
- Alerte la direction en cas de signes de **développement inhabituel**, de suspicions de **troubles du neurodéveloppement** ou de **maltraitance**
- Propose et met en œuvre, en s'appuyant sur les partenaires locaux, des **activités adaptées** favorisant le développement et l'autonomie dans et hors les murs (activités culturelles, artistiques, de découverte de la nature)
- Il participe à **l'amélioration continue de la qualité d'accueil** du jeune enfant (prise en compte de la singularité, des besoins spécifiques)

CCP 1 - CONTRIBUER À L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET A LA RÉPONSE À LEURS BESOINS FONDAMENTAUX

Éléments structurants du CCP 1 :

En cohérence avec le Projet d'établissement et les référentiels nationaux

- Contribue à la qualité de l'accueil (prise en compte de la singularité, des besoins spécifiques)
- Répond aux **besoins fondamentaux** du jeune enfant (physiologiques et affectifs)
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'ajustement du **projet d'établissement**
- Met en place une démarche **d'observation rigoureuse partagée** et **analysée avec l'équipe**
- Alerte en cas de **signes de développement inhabituel** (Troubles du Neurodéveloppement) ou de **suspensions de maltraitance**
- **Adapte ses interventions à l'âge et aux capacités** pour favoriser éveil et autonomie
- Veille à la **qualité de ses transmissions avec la famille** à l'arrivée et au départ de l'enfant

CCP 2 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

Éléments structurants du CCP 2 :

Accompagner le jeune enfant dans son développement, son éveil et son autonomie en tenant compte de ses singularités et de ses particularités

- Aménage **un espace d'accueil propice à la libre exploration** en tenant compte des situations de handicap du jeune enfant (jeux à hauteur, fonctionnels et adaptés)
- S'assure de la **sécurité physique, affective et relationnel du jeune enfant**
- **Adapte les activités, sa posture et son intervention éducative** aux jeunes enfants
- Propose des **jeux libres**, planifie et organise des **activités d'éveil** et des **actions éducatives hors les murs** (culture, démarche environnementale) en lien avec l'offre identifiée sur le territoire et en fonction des objectifs, des rythmes, des besoins, de l'âge de développement
- **Observe et analyse** les **déplacements**, les **émotions**, les **interactions** et **croise l'analyse des observations avec l'équipe** pour ajuster les propositions d'activités afin de favoriser l'éveil et l'autonomie des jeunes enfants
- **Alerte** la direction sur les **signes d'un développement inhabituel observé** et en cas de **doute ou suspicion de violence**
- Applique **les règles de sécurité** et les **protocoles d'hygiène**

CCP 3 - ACCOMPAGNER LES PARENTS OU L'ENTOURAGE DES JEUNES ENFANTS

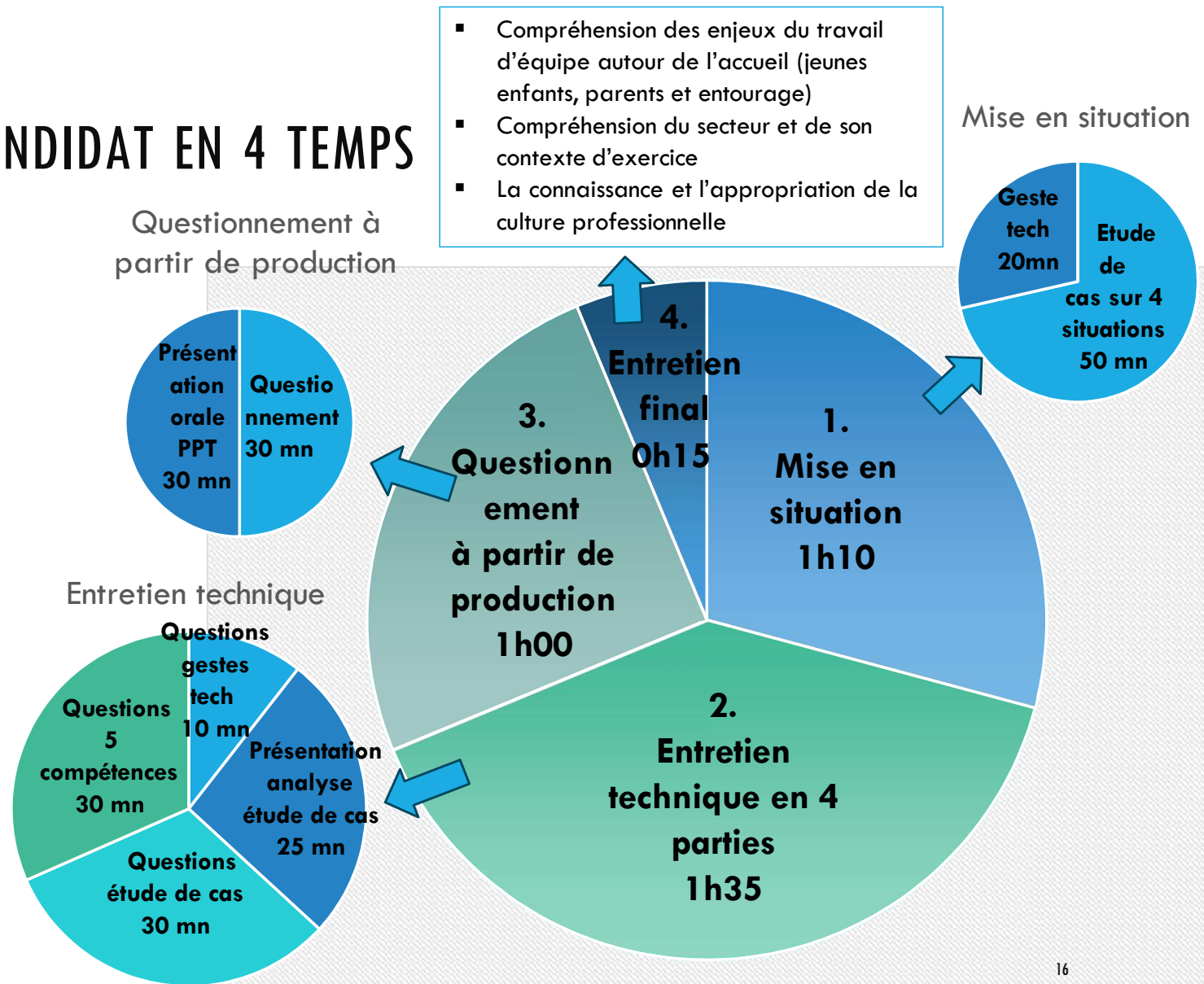
Éléments structurants du CCP 3 :

En équipe, participe à la mise en place d'actions d'accompagnement à la parentalité

- Favorise **l'inclusion et la participation des parents/de l'entourage** dans l'accueil de leur enfant en tenant compte de la **singularité de chaque situation**
- Soutient la **relation parent-enfant-professionnels** et contribue au **développement de la parentalité**
- Facilite l'expression des **besoins** et des **demandes** des **parents/de l'entourage**
- Etabli une dynamique d'**alliance éducative** avec les parents/l'entourage autour de l'exercice de leur parentalité
- Participe à la conception et à la mise en œuvre **d'action d'accompagnement à la parentalité**
- Apporte des **réponses et/ou oriente** vers le professionnel de l'équipe compétent dans une **logique de prévention**

L'EVALUATION DU CANDIDAT EN 4 TEMPS

- **Démonstration par le faire : 8%**
 - **Démonstration par le dire (étude de cas, présentation 3 situations via un PPT) : 44%**
 - **Questionnements jury : 48 %**
- **Le candidat VAE réalise les restitutions à partir de son activité professionnelle.**
- **Pas d'obligation réglementaire prévue**
- **Attention à porter sur la posture, le positionnement et la méthodologie d'intervention du candidat**



POINTS DE VIGILANCE

Entretien de faisabilité

- **Le profil candidat** : Avoir travaillé en structure, en équipe pluriprofessionnelle, expérience liée au soutien de la fonction parentale ; avoir participé à des groupes d'analyse de pratique et utiliser une méthode d'observation ; maîtriser la notion d'alliance éducative ; avoir des connaissances sur les stades du développement de l'enfant, sur les théories de l'attachement (régulation émotionnelle) ; avoir connaissance du projet d'établissement, de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, de la charte nationale de soutien à la parentalité ; être en capacité d'organiser son discours, argumenter, structurer ; avoir quelques compétences bureautiques

→ Nous sommes ici sur un REAC décrivant un nouveau métier à partir d'une analyse des besoins. La démarche VAE supposera donc l'analyse fine des acquis de l'expérience dans un panel de fonctions et de compétences exercées en équipe pluridisciplinaire en EAJE. Les démarches de VAE portées par des candidats autonomes / titulaires de qualifications de niveau inférieur / de qualifications partielles / en cours de formation, pourraient nécessiter une certaine vigilance.

→ En certification

- Le jury portera attention à la posture métier, au positionnement dans l'équipe pluriprofessionnelle et la méthodologie d'intervention du candidat.
- Il ne s'agit pas de maîtriser les concepts théoriques mais de pouvoir en faire la démonstration.

L'IEPE n'est pas un travailleur social. Il intervient dans le champ de l'éducatif !

Cas pratique d'un candidat souhaitant faire une VAE IEPE



- ✓ **Profil d'un candidat**, qui travaille depuis 2019 au sein d'un jardin d'enfants



- ❖ Peut-il prétendre au TP IEPE par le biais de la VAE sans actes formatifs ?

Cas pratique d'un candidat souhaitant faire une VAE IEPE



Non, car le geste technique du change et du couchage se réalise sur une poupée de moins de 6 mois. Le candidat pourrait être en difficulté sur les gestes et sur la notion de mise en sécurité que portent ces gestes (mort inattendue ou subite du nourrisson, protocole de change, etc.) avec ce type d'expérience.

Préconisation pour sécuriser sa trajectoire vers le titre

- ✓ Immersion en crèche
- ✓ Acte formatif sur l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 mois
- ✓ Réaliser une expérience bénévole dans des crèches parentales / haltes garderies associatives ou crèches familiales associatives.

Offre de service AFPA – Missions Nationales de Services Public – TP IEPE

- **Inscription du candidat sur le portail France VAE**
- **Prise en charge du candidat** par une AAP en CVDL pour :
 - **Réaliser l'étude de la recevabilité (Financement MNSP)**
 - Positionnement du candidat sur le TP IEPE (compétences acquises en lien avec le référentiel)
 - Instruction du dossier technique de validation des acquis de l'expérience transmis aux DEETS pour la demande de recevabilité
 - **Aucun prérequis n'est nécessaire pour ce TP dans le cadre d'une démarche VAE**
- **Accompagnement méthodologique du candidat (Financement NON MNSP)** à la rédaction du dossier professionnel et à la préparation de l'entretien jurys
- **Prise en main du plateau technique (Financement MNSP)**
 - Appropriation du candidat au plateau technique en vue de la certification
- **Certification du candidat au TP IEPE (Financement MNSP)**
 - ❖ **Nous sommes en cours d'agrément de nos plateaux techniques (Bourges et Olivet) pour pouvoir proposer cette certification en CVDL fin 2026, début 2027**

VOS QUESTIONS

La parole est à vous !